



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 octobre 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

I. Introduction et priorités de la Mission

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [1244 \(1999\)](#) par laquelle le Conseil de sécurité a décidé de créer la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et m'a prié de rendre compte à intervalles réguliers de l'exécution du mandat de la Mission. Il fait le point des activités conduites par la MINUK et de l'évolution de la situation entre le 16 juillet et le 15 octobre 2013.

2. Les priorités de la MINUK, à savoir promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme au Kosovo et dans la région, demeurent inchangées. La Mission continue de s'employer à réaliser ses objectifs en poursuivant ses efforts pour nouer des relations fortes et constructives avec Pristina et Belgrade, les communautés du Kosovo, ainsi qu'avec les acteurs régionaux et internationaux. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Force de paix au Kosovo (KFOR) continuent de jouer le rôle qui leur a été assigné dans le cadre de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité. La Mission État de droit menée par l'Union européenne (EULEX) maintient sa présence au Kosovo conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 26 novembre 2008 ([S/PRST/2008/44](#)) et à mon rapport du 24 novembre 2008 ([S/2008/692](#)). Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies continuent de collaborer étroitement avec la MINUK.

II. Évolution de la situation politique

3. L'application du Premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations conclu entre Belgrade et Pristina le 19 avril 2003 a continué d'avancer, malgré des divergences d'interprétation occasionnelles. Les rencontres de haut niveau qui ont eu lieu à Bruxelles sous les auspices de l'Union européenne sont restées la plateforme centrale du règlement des principaux points de désaccord et les discussions se sont poursuivies au niveau technique dans les groupes de travail bilatéraux.

4. Quatre rencontres de haut niveau entre le Premier Ministre serbe Ivica Dačić et son homologue kosovar Hashim Thaçi ont eu lieu à Bruxelles au cours de la période



considérée : le 31 juillet, le 27 août, le 8 septembre et le 7 octobre. Elles avaient pour but entre autres de trouver un accord sur des questions liées à la conduite des élections municipales kosovares prévues pour le 3 novembre. Les deux parties sont parvenues à s'entendre sur le rôle opérationnel de l'OSCE dans le cadre de la facilitation des élections dans le nord du Kosovo, ainsi que sur la participation des personnes déplacées au scrutin, les pièces d'identité reconnues, le matériel électoral, l'enregistrement et la certification des entités politiques.

5. Les préparatifs des élections ont connu un certain nombre de difficultés d'ordre politique et procédural qui ont pu être résolues au fil de négociations continues. Étaient notamment en cause les modèles du matériel d'enregistrement et de vote, l'inscription des électeurs se trouvant à l'extérieur du Kosovo ainsi que la représentation des Serbes du Kosovo à la Commission électorale centrale. Les dirigeants serbes se sont engagés à appuyer résolument la participation des Serbes kosovars au scrutin à venir et jouent un rôle actif à cet effet.

6. À l'expiration de la période d'enregistrement, le 4 septembre, 103 entités politiques au total, dont 19 du nord du Kosovo, avaient demandé et obtenu leur certification auprès de la Commission électorale centrale du Kosovo. La campagne électorale a débuté le 3 octobre. Les autorités kosovares avaient annoncé la veille leur décision de suspendre les visites de personnalités serbes au Kosovo pendant la campagne, suscitant des protestations de la part de Belgrade. Le problème a été résolu par la suite lors de la rencontre de haut niveau organisée à Bruxelles le 7 octobre par la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton.

7. Lors des pourparlers du 8 septembre à Bruxelles, Pristina et Belgrade ont conclu des accords concernant les télécommunications et l'énergie. Étaient couverts, entre autres, les futurs indicatifs téléphoniques internationaux ainsi que l'enregistrement autorisé des opérateurs des télécommunications et des producteurs d'énergie présents au Kosovo. Les deux parties sont également convenues que certaines questions à plus long terme touchant la coopération dans le domaine énergétique seraient abordées à une étape ultérieure.

8. Malgré des passages parfois difficiles, des progrès ont également été accomplis sur d'autres points importants de l'accord du 19 avril, notamment la police et la justice. Le 25 juillet, un officier supérieur albanais du Kosovo et cinq de ses collègues serbes du Kosovo ont été nommés à la tête de la nouvelle équipe de la police régionale du nord du Kosovo, où les nouvelles brigades de contrôle routier et d'enquête sont déjà opérationnelles. Les négociations se poursuivent pour régler la question des modalités procédurales et pratiques du transfert de policiers serbes dans la police kosovare, ainsi que prévu dans l'accord du 19 avril.

9. Dans le domaine de la justice, les négociations détaillées sur le transfert des personnels judiciaires et la structure judiciaire qui sera mise en place dans le nord du Kosovo avancent plus lentement, mais elles avancent. Le 1^{er} septembre, le Ministère serbe de la justice a reconduit sa décision antérieure de suspendre ses activités dans le nord du Kosovo dans l'attente d'accords sur les questions en suspens.

10. Les membres de l'opposition de l'Assemblée du Kosovo ont déposé un recours devant la Cour constitutionnelle pour bloquer le passage de projets de loi liés à l'accord du 19 avril, à savoir la loi portant ratification du Premier accord

international sur les principes gouvernant la normalisation des relations, la loi d'amnistie et la loi relative au budget du Kosovo pour 2013, ce qui a entraîné des retards dans le processus d'application. Le 2 septembre, la Cour constitutionnelle a déclaré que les lois étaient conformes à la Constitution du Kosovo, hormis un certain nombre d'articles de la loi d'amnistie, retirés par la suite du projet de texte. Les trois lois sont entrées en vigueur sur signature du Président du Kosovo. Deux autres projets de loi prévus dans l'accord du 19 avril, à savoir une loi sur l'autonomie locale et une loi sur les droits des communautés, sont devant l'Assemblée du Kosovo, qui devrait les adopter avant la fin de 2013.

11. Début septembre, un différend commercial a éclaté entre le Kosovo et son principal partenaire commercial, l'ex-République yougoslave de Macédoine, ce qui a entraîné entre autres le blocus de toute circulation transfrontalière pendant toute une semaine. À la suite de négociations bilatérales intensives et de démarches diplomatiques en direction des deux camps, le blocus a été levé et les mouvements transfrontaliers sont revenus à la normale le 14 septembre.

III. Le nord du Kosovo

12. Dans le nord du Kosovo, les tensions politiques et les incertitudes sont restées très présentes en raison du scepticisme persistant des Serbes du Kosovo au sujet de l'accord du 19 avril et de leur participation aux prochaines élections municipales. Belgrade a eu beau s'efforcer de promouvoir un sentiment de confiance favorable aux élections, de nombreux dirigeants politiques et responsables locaux serbes du Kosovo ont continué d'afficher leurs doutes ou de rejeter purement et simplement l'accord du 19 avril et les élections. Des campagnes contre la participation aux élections locales du Kosovo ont également été lancées dans les municipalités du nord du Kosovo.

13. Le 10 septembre, le Gouvernement serbe a dissous les quatre administrations municipales du nord du Kosovo pour les remplacer par des « conseils municipaux intérimaires » de cinq membres chargés d'administrer les municipalités jusqu'à la conclusion des élections du 3 novembre. Cette mesure a largement été interprétée comme le signe des efforts faits par Belgrade pour rallier des soutiens politiques locaux en faveur des élections et garantir l'application de l'accord du 19 avril. Les conseillers municipaux écartés ont protesté et contesté la régularité juridique de la décision, mais ont transféré leurs pouvoirs aux conseils municipaux intérimaires sans incidents.

14. Certains dirigeants politiques serbes du nord du Kosovo ont continué d'afficher leur opposition à l'accord du 19 avril en soutenant l'Assemblée provisoire de la province autonome du Kosovo-Metohija, entité autoproclamée composée de représentants locaux de l'opposition serbe et des partis politiques au pouvoir. À sa réunion du 16 août, l'Assemblée provisoire a réaffirmé son hostilité à l'accord du 19 avril, appelé au boycott des élections et réclamé l'appui du Parlement de Serbie. Le 25 septembre, plusieurs centaines de personnes ont défilé dans le calme à Mitrovica-Nord pour protester contre les élections. Une autre manifestation, plus petite, a eu lieu le 10 octobre, également à Mitrovica-Nord. Le 14 octobre, toujours à Mitrovica-Nord, une explosion a blessé légèrement un militant du SLS (le Parti libéral indépendant), formation politique serbe du Kosovo membre de la coalition au pouvoir à Pristina qui s'était retirée quelques jours auparavant de la campagne

électorale. L'explosion a causé des dégâts matériels dans l'appartement de la victime.

15. Le climat d'incertitude qui règne dans le nord du Kosovo a été exacerbé par la crainte de répercussions socioéconomiques à l'annonce de futures compressions d'effectifs dans le secteur public. En juillet, des employés de la Chambre de commerce serbe ont manifesté à plusieurs reprises et érigé des barrages routiers temporaires pour exiger le versement de leurs salaires. En août, plusieurs centaines de militants syndicaux sont descendus dans la rue pour protester contre la diminution des « indemnités provisoires » versées par Belgrade depuis 2003 et ont temporairement bloqué la circulation à Jarinje/Jarinjë, près de la frontière administrative au point de passage 1. Ils se sont dispersés à la suite des démarches de médiation entreprises par le Bureau du Gouvernement serbe pour le Kosovo-Metohija.

16. En comptant Mitrovica-Sud, 22 entités politiques se sont enregistrées pour participer aux élections locales dans les cinq municipalités du nord du Kosovo, soit huit entités serbes, huit albanaises, deux bosniaques, deux ashkali, une turque et une monténégrine. Une « Initiative civique Srpska » de Serbes du Kosovo soutenue par la coalition au pouvoir à Belgrade a présenté des candidats dans 25 municipalités du Kosovo. Les partis politiques au pouvoir en Serbie ont exhorté les Serbes du Kosovo à participer massivement au scrutin et font activement campagne dans ce sens.

17. L'Administration de la MINUK à Mitrovica a poursuivi son travail de suivi, de médiation et de facilitation dans le cadre de l'effort permanent déployé par la Mission pour appuyer le progrès institutionnel et politique dans la région. Elle s'est employée plus particulièrement à faciliter les contacts entre les services publics de distribution du nord et du sud de l'Ibër/Ibar ainsi que les rencontres entre associations de la société civile représentant divers groupes ethniques de Mitrovica-Nord et Mitrovica-Sud.

18. Mon Représentant spécial s'est beaucoup investi dans le nord du Kosovo, où il a rencontré régulièrement les parties prenantes concernées et multiplié les réunions et les déclarations publiques afin de poursuivre un dialogue constructif. Le bureau régional de la MINUK à Mitrovica a énormément travaillé pour aider à établir des relations positives entre les communautés dans toutes les municipalités du nord et faire en sorte que le progrès du dialogue politique renforce la stabilité sur le terrain.

IV. Sécurité

19. La situation globale sur le plan de la sécurité est généralement restée calme, malgré des incidents occasionnels dans les zones ethniquement mixtes. Toutes les parties ont semblé mieux disposées à prévenir les tensions sur le terrain afin que le dialogue de haut niveau et l'application des accords puissent aller de l'avant.

20. Le 19 septembre, EULEX a subi sa première perte de vie humaine par acte hostile lorsque son convoi qui se rendait au point de passage 1 dans le nord du Kosovo a été mitraillé à l'arme automatique près du village de Ballaban/Balaban, dans la municipalité de Zvečan/Zvečan. Un douanier d'EULEX a été touché et a succombé à ses blessures. L'incident a été condamné à la fois par Belgrade et Pristina, les dirigeants serbes du nord du Kosovo et les acteurs internationaux.

EULEX a ouvert une enquête criminelle avec le concours de la police kosovare et du Bureau des procureurs spéciaux du Kosovo. Le Gouvernement serbe a également promis son entière collaboration.

21. Le 29 juillet, à la suite de l'arrestation par EULEX de deux Serbes du Kosovo dans la municipalité de Zvečan/Zvečan, une foule de quelque 200 Serbes kosovars a bloqué la route principale et caillassé deux véhicules d'EULEX, blessant légèrement deux agents d'EULEX et endommageant les véhicules. Le barrage a été levé le 31 juillet après la libération d'un des individus arrêtés. Le 20 septembre, une grenade a explosé à l'intérieur d'un bâtiment inhabité dans un quartier ethniquement mixte de Mitrovica-Nord, causant des dégâts mineurs. Un incident similaire s'est produit dans la municipalité majoritairement serbe de Shtërpcë/Strpce le 29 septembre, quand un Serbe du Kosovo a lancé un engin explosif à proximité d'un commissariat de police local, causant des dégâts matériels mineurs.

22. Durant la période considérée, 76 incidents visant des minorités avaient été signalés au 30 septembre, contre 90 pour la période précédente. L'abattage illégal des arbres s'est poursuivi des deux côtés de la frontière administrative. Le 6 août, la police kosovare a arrêté trois ressortissants serbes dans la municipalité de Podujevë/Podujevo, et les policiers serbes ont arrêté au total quatre Albanais du Kosovo, le 15 septembre près de Gjilan/Gnjilane et le 26 septembre dans la municipalité de Podujevë/Podujevo.

V. État de droit

23. La MINUK a continué de surveiller les activités et d'exercer certaines responsabilités dans le domaine de l'état de droit, ainsi que de coopérer sur le plan technique avec les Ministères kosovars de la justice et de l'intérieur du Kosovo et le Ministère serbe de la justice.

24. Au cours de la période considérée, la MINUK a reçu six demandes d'entraide juridique émanant de la Serbie et d'autres pays qui n'ont pas reconnu le Kosovo. Ces requêtes ont été transmises au Ministère kosovar de la justice par l'intermédiaire d'EULEX. L'accord d'entraide juridique conclu entre la Serbie et le Kosovo le 19 mars 2013 dans le cadre du Protocole d'accord relatif à la gestion intégrée des frontières a continué d'être appliqué. La MINUK a également facilité la diffusion de sept notices rouges de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) ainsi que la communication régulière entre le Kosovo, INTERPOL et ses États membres.

25. La MINUK a comme auparavant encouragé et appuyé les démarches engagées pour connaître le sort des personnes disparues. Le 30 août, à l'occasion de la Journée internationale des victimes de disparition forcée, les représentants des Albanais et des Serbes du Kosovo membres de l'Association des familles de personnes disparues et kidnappées ont donné leur première conférence de presse commune depuis Pristina et Belgrade. Ils ont exhorté les dirigeants des deux camps à redoubler d'efforts pour intensifier leur coopération. Depuis le déploiement d'EULEX en 2008, 407 opérations ont été déployées sur le terrain en vue de recueillir des données susceptibles de conduire à des exhumations, et 355 dépouilles ont été remises aux familles; 267 étaient celles de personnes disparues, les autres se rapportaient à des affaires criminelles ou à des demandes de confirmation d'identité

par les familles. On estime à 1 720 le nombre de personnes encore portées disparues à cause du conflit de 1998-1999.

26. La MINUK a continué d'assurer des services de certification de documents, notamment documents d'état civil et titres de pension, aux résidents du Kosovo et aux États ne reconnaissant pas le Kosovo. Comme dans la période précédente, le volume des demandes de certification de titres de pension a continué d'augmenter à la suite de la décision rendue par la Cour européenne des droits de l'homme le 17 avril 2012 dans l'affaire *Grudić c. Serbie*. Aux termes de l'arrêt de la Cour, la Serbie est tenue de garantir le versement des pensions et indemnités d'assurance invalidité. La MINUK continue aussi de certifier certains types de documents délivrés par des établissements d'enseignement non couverts par l'accord sur les diplômes universitaires conclu par les parties en novembre 2011.

27. La justice kosovare continue d'être confrontée à un arriéré considérable d'affaires en instance. Le Conseil judiciaire du Kosovo a fait savoir qu'en août 2013 quelque 142 000 dossiers étaient en souffrance. Selon les données publiées par les autorités kosovares compétentes, des problèmes similaires se posent aussi dans les services du ministère public, notamment au Département de la poursuite des crimes graves, au Département général et au Département des mineurs.

28. Le 17 septembre, un collège de juges d'EULEX et de juges kosovars a acquitté Fatmir Limaj, ancien Ministre des transports et des télécommunications, ainsi que neuf autres prévenus, tous anciens membres de l'Armée de libération du Kosovo (ALK) qui étaient accusés d'avoir commis des « crimes de guerre contre la population civile et des prisonniers de guerre » en 1999 dans un camp de détention improvisé du village de Kleçkë/Klečka, dans la municipalité de Lipjan/Lipljan. Le ministère public a fait savoir qu'il étudiait la décision et envisageait de faire appel.

29. Au cours de la période considérée, l'Assemblée du Kosovo a adopté plusieurs lois visant à renforcer les normes de l'état de droit. Un fait nouveau marquant a été l'adoption d'une nouvelle loi sur l'entraide judiciaire internationale en matière pénale, qui encadre les procédures d'extradition des personnes soupçonnées ainsi que l'entraide judiciaire internationale.

VI. Rapatriements et communautés

30. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le nombre de familles serbes du Kosovo déplacées en Serbie qui se déclaraient disposées à rentrer au Kosovo s'établissait à 569 en septembre 2013; s'y ajoutaient 112 familles rom, ashkali et égyptiennes actuellement au Monténégro et 45 familles rom, ashkali et égyptiennes se trouvant en ex-République yougoslave de Macédoine.

31. Entre juillet et septembre, le HCR a également enregistré 90 personnes issues de minorités candidates au rapatriement volontaire au Kosovo, soit 25 Serbes, 19 Rom, Ashkali et Égyptiens, 16 Bosniaques, 2 Gorani et 28 Albanais. Le nombre de personnes rapatriées entre janvier et septembre a été de 313, contre 693 durant la même période en 2012.

32. Le HCR a continué de surveiller les opérations de rapatriement de manière à pouvoir repérer et signaler les lacunes dans la protection des droits de l'homme des rapatriés, particulièrement s'ils appartiennent à des minorités, et a aidé 560 personnes

en juillet, août et septembre à obtenir des papiers d'identité et à régler des questions d'état civil.

33. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a continué d'aider les communautés d'accueil, les rapatriés et les membres des communautés non majoritaires partout au Kosovo en leur fournissant des biens économiques. Dans le cadre de la deuxième phase du Programme de stabilisation des communautés de l'Union européenne, elle a aussi également soutenu 145 projets de création de petites entreprises et de développement communautaire en faveur de personnes issues de minorités, sous forme de construction de maisons, d'aides socioéconomiques, de formation de revenus, de projets d'infrastructure et de programmes de formation.

34. La MINUK est restée en relation avec le Ministère de l'intérieur, les autorités locales, les responsables communautaires et les services de distribution publics afin de faciliter le règlement des problèmes quotidiens rencontrés par les habitants, en assurant par exemple l'approvisionnement en eau et en électricité.

35. En septembre, le Haut-Commissaire de l'OSCE chargé des minorités nationales et le Bureau du Commissaire linguistique du Kosovo ont lancé des cours d'albanais et de serbe à l'intention des fonctionnaires de 10 municipalités comptant de fortes populations albanaises ou serbes. L'idée est d'améliorer les compétences linguistiques des agents et de garantir l'application de la loi sur l'utilisation des langues, qui fait de l'albanais et du serbe des langues officielles du Kosovo. L'extension de ces cours aux municipalités restantes est à l'étude.

VII. Patrimoine culturel et religieux

36. La MINUK a continué de faciliter les activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) au Kosovo. La restauration des façades de l'église de la dormition de la Theotokos du monastère de Gračanica, financée par la Fédération de Russie, ainsi que d'une cathédrale catholique à Prizren, financée par l'Albanie, a été menée à bien au cours de la période considérée. La restauration de quatre fontaines datant de l'ère ottomane dans le centre historique de Prizren avec l'aide financière de la Bulgarie est en cours, et celle du hammam Gazi Mehmet Pasha de Prizren a débuté en juillet, grâce au concours financier de la Turquie. En coordination avec la MINUK, l'UNESCO participera à un projet de sauvegarde des ruines de la forteresse médiévale de Novobërdë/Novo Brdo, qui s'échelonnera sur trois ans et sera financé par l'Union européenne. De son côté, le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports a poursuivi les travaux de fouille du site archéologique du village de Dresnik/Drnsnik, où des vestiges de l'époque romaine ont été découverts plus tôt cette année.

37. Le 19 août, la KFOR a transféré les principales tâches de sécurité et de protection du patriarcat de Peć à la brigade spéciale de la police kosovare chargée de la protection des sites culturels et religieux. Le monastère de Visoki Dečani est maintenant le seul site religieux orthodoxe serbe encore placé sous la protection principale de la KFOR.

38. La mise en place d'un Conseil du patrimoine culturel de sept membres à Prizren, prévue dans la loi relative au centre historique de Prizren, a été menée à bien le 24 septembre. La création du Conseil d'Hoçë e Madhe/Velika Hoça a

continué d'accuser des retards en raison de manœuvres d'obstruction de la part d'autorités locales peu pressées d'appliquer les décisions idoines. Malgré les efforts faits par les autorités kosovares et la communauté internationale, la municipalité de Rahovec/Orahovac n'a pas encore commencé d'appliquer la loi relative au village de Hoçë e Madhe/Velika Hoča. Le 17 septembre, dans le cadre des initiatives prises pour améliorer le dialogue interreligieux, les représentants des communautés islamique, orthodoxe serbe, catholique, évangélique protestante et juive ont participé à une conférence organisée par le Ministère kosovar des affaires étrangères et l'OSCE afin d'examiner le rôle des chefs religieux au service d'une meilleure entente entre les communautés au Kosovo.

VIII. Droits de l'homme

39. La MINUK a continué de collaborer étroitement avec le Conseil de l'Europe dans le domaine des droits de l'homme. Au cours de la période considérée, elle a soumis des observations pour le troisième Avis du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales. L'Avis indique que le cadre législatif du Kosovo est satisfaisant mais cite également des lacunes en termes de ressources, de capacités et de coordination qui sont autant de facteurs contraires à l'application plus efficace de la Convention-cadre.

40. Le même avis salue l'adoption par les autorités kosovares de politiques générales ambitieuses visant à promouvoir l'intégration sociale plus complète des communautés rom, ashkali et égyptienne et recommande le renforcement de la coordination entre les organismes publics, en particulier pour la garantie des droits linguistiques. Le rapport d'étape sur la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action pour l'intégration des communautés rom, ashkali et égyptienne (2009-2015) publié par le Bureau du Premier Ministre recommande d'augmenter les financements inscrits au budget central dans ce but. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a continué de soutenir les activités relatives à la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action.

41. Au cours de la période considérée, un nouveau projet de loi sur l'égalité des sexes a été inscrit à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée du Kosovo. Cette décision faisait suite à l'examen du texte par des juristes internationaux qui avaient signalé la nécessité d'améliorer la législation existante et de l'harmoniser avec le projet de loi relatif au Médiateur de la République et le projet de loi sur la lutte contre la discrimination, qui seront également examinés par les parlementaires kosovars en 2013.

42. Les autorités kosovares ont également élaboré un plan d'action pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, plan établi par l'Office pour l'égalité des sexes avec le soutien de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du bureau autonome au Kosovo du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Le plan d'action recommande entre autres aux autorités kosovares de s'engager à couvrir 51 % du coût de la mise en œuvre du plan.

43. Le 5 septembre, l'UNICEF et le Bureau de l'Union européenne au Kosovo ont lancé la troisième phase de leur projet conjoint de réforme de la justice pour mineurs au Kosovo, qui doit être conduit de 2013 à 2016. La prochaine phase vise à garantir que les enfants visés par des procédures pénales, administratives ou civiles

bénéficient d'une protection appropriée conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et aux normes internationales applicables.

44. Le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays s'est rendu au Kosovo au cours de la période considérée. La MINUK a coopéré avec le HCR et le HCDH pour organiser cette visite, qui a été l'occasion de parler des progrès accomplis dans l'application des recommandations formulées à l'issue des visites antérieures du Rapporteur spécial en 2005 et 2009 et d'examiner les difficultés et les perspectives de solution durable pour les personnes déplacées.

IX. Observations

45. Je félicite Belgrade ainsi que Pristina de leur engagement actif et constant dans le cadre du dialogue engagé sous les auspices de l'Union européenne. Je me réjouis des progrès tangibles accomplis dans l'application du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations conclu entre Belgrade et Pristina, suivie de l'application du plan du 22 mai, ainsi que dans d'autres domaines de concertation importants tels que l'énergie et les télécommunications. Malgré les nombreux défis attendus, les progrès ont continué sans faiblir.

46. Face aux nombreuses difficultés apparues au cours du processus, les dirigeants politiques, à Belgrade comme à Pristina, ont réagi avec clairvoyance et persévérance, ce qui a permis de trouver des compromis et de forger des consensus, et donc de continuer à aller de l'avant. Il importera que les parties continuent d'appliquer scrupuleusement les accords sans en remettre en cause les dispositions. La mobilisation active de l'Union européenne, et notamment le rôle joué personnellement par la Haute Représentante, Catherine Ashton, demeure tout aussi essentielle. L'embuscade meurtrière du 19 septembre contre EULEX, qui a provoqué la mort tragique d'un douanier, a été l'incident le plus grave de la période considérée et un revers déconcertant. Toutes les parties devraient collaborer étroitement avec EULEX et la police kosovare dans le cadre de l'enquête en cours afin que les auteurs soient identifiés et traduits en justice et doivent tout mettre en œuvre pour qu'un tel incident ne se reproduise pas.

47. Les parties ont considérablement avancé les préparatifs des élections locales du 3 novembre, y compris dans le nord du Kosovo. L'OSCE joue un rôle de facilitation important dans cette entreprise. Les divergences et les désaccords devraient continuer d'être réglés de manière constructive afin de garantir des élections pacifiques et réussies, avec la participation de tous les électeurs inscrits. Je me joins à mon Représentant spécial pour appeler toutes les communautés du Kosovo à exercer leur droit démocratique lors des élections et à contribuer à faire en sorte que leurs intérêts légitimes soient pleinement et véritablement représentés.

48. Le succès des élections, notamment dans le nord du Kosovo, sera primordial pour la consolidation future de la paix et de la stabilité, les perspectives de participation politique continue au dialogue engagé sous les auspices de l'Union européenne et l'application de l'accord historique du 19 avril. Dans les semaines qui restent avant les élections, Pristina et Belgrade devront multiplier les signes de bonne volonté en direction des communautés locales du nord du Kosovo afin de les encourager à participer au scrutin et répondre à leurs interrogations et à leurs inquiétudes. Des progrès louables ont été faits en ce qui concerne la transition au

sein des institutions garantes de l'état de droit, notamment la police, dans le nord du Kosovo, où la direction et le personnel de la nouvelle police régionale s'acquittent bien de leur mission depuis leur mise en place. Au côté de la KFOR et d'EULEX, la police du Kosovo jouera un rôle clef pour garantir la paix et la sécurité dans l'ensemble du Kosovo lors des élections, qui permettront à chacun d'exercer librement son droit démocratique sans subir d'intimidations ou de pressions.

49. Cette ouverture et cet engagement seront tout aussi importants dans la phase postélectorale, synonyme sans doute de nouveaux défis à l'heure où les nouveaux représentants élus seront appelés à continuer de soutenir activement l'application des accords Belgrade-Pristina et à représenter efficacement les intérêts de leurs mandants.

50. Les progrès du dialogue politique et de la paix et de la stabilité sur le terrain resteront tout aussi indispensables compte tenu des aspirations de la Serbie et du Kosovo à l'intégration européenne. Les deux pays ont fait des pas impressionnants en direction de ces objectifs et la normalisation de leurs relations sur la base de critères de l'Union européenne restera un élément essentiel.

51. Je tiens à remercier mon Représentant spécial Farid Zarif pour son action dynamique et efficace à la tête de la MINUK en cette période de changement politique ainsi que tout le personnel de la Mission, qui s'est acquitté de ses tâches avec dévouement. Ma reconnaissance va également à nos partenaires de longue date sur le terrain, dont l'Union européenne, EULEX, la KFOR et l'OSCE, et à tous les membres de la famille des Nations Unies au Kosovo, pour leur contribution à la paix et à la stabilité et leur collaboration étroite avec la MINUK.

Annexe I

Rapport de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Secrétaire général sur les activités de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo

(portant sur la période allant du 16 juillet au 15 octobre 2013)

15 octobre 2013

1. Résumé

La Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) a continué à mener quotidiennement ses activités de suivi, d'encadrement et de conseil et à assumer ses responsabilités exécutives dans le secteur de l'état de droit, conformément à son mandat. En ce qui concerne l'accord conclu dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne sur la normalisation des relations entre Pristina et Belgrade, EULEX continue de faciliter son application concernant l'état de droit.

La période considérée a été marquée par l'attaque meurtrière contre un convoi d'EULEX près de Zvečan/Zveçan le 19 septembre, au cours de laquelle Audrius Šenavičius, officier des douanes d'EULEX, a perdu la vie. Cette attaque a posé un grave problème à toutes les parties concernées qui s'efforcent conjointement d'établir la primauté du droit dans le nord du Kosovo. L'enquête sur ce meurtre est menée par une équipe mixte composée d'enquêteurs d'EULEX et de la police du Kosovo sous la supervision de deux procureurs d'EULEX. L'affaire relève de la compétence exclusive du Bureau des procureurs spéciaux de la République du Kosovo. Des mesures de sécurité renforcées sont appliquées dans le nord du Kosovo, mais EULEX continue de superviser, d'encadrer et de conseiller la police du Kosovo dans le nord du pays.

Un verdict très attendu a été rendu dans l'affaire de crimes de guerre très médiatisée Kleçkë/Klečka. Tous les accusés, y compris l'ancien commandant de l'Armée de libération du Kosovo et actuel député à l'Assemblée Fatmir Limaj, ont été acquittés faute de preuves. Dans une autre affaire, les juges EULEX du Tribunal d'instance de Mitrovica ont condamné chacun des trois accusés à 12 ans d'emprisonnement pour crimes de guerre. La détention provisoire a été prolongée pour les sept accusés de crimes de guerre du groupe dit de Drenica. Plusieurs mises en accusation et verdicts ont été prononcés dans des affaires de criminalité organisée. L'équipe spéciale d'enquête a continué de s'acquitter de son mandat en enquêtant sur les allégations figurant dans le rapport du Rapporteur spécial du Conseil de l'Europe, le parlementaire Dick Marty, sur le trafic illicite d'organes humains.

2. Activités d'EULEX, de juillet à octobre 2013

Meurtre d'Audrius Šenavičius

Le 19 septembre, un convoi d'EULEX se rendant au point de passage de Rudnica-Jainjë a été attaqué près du point Zvečan/Zveçan par un ou plusieurs inconnus. Le chauffeur du deuxième véhicule du convoi, Audrius Šenavičius, un officier des douanes d'EULEX de nationalité lithuanienne, a été blessé par balle. Il a succombé à ses blessures et a été déclaré mort à l'hôpital de Mitrovica-Nord.

EULEX, avec l'assistance de la KFOR et de la police du Kosovo, a réagi en gelant la scène de l'incident et a immédiatement ouvert une enquête en coopération avec la police du Kosovo, dirigée par le Bureau des procureurs spéciaux de la République du Kosovo. Belgrade et Pristina ont immédiatement réagi avec fermeté pour s'en féliciter, montrant clairement qu'il ne saurait être question de tolérer de tels actes de violence et que les auteurs de ce meurtre avaient agi non seulement contre EULEX mais aussi contre leur propre communauté. Les autorités se sont également engagées à apporter un appui concret sans réserve pour trouver les auteurs. Les collègues de la MINUK ont exprimé leur soutien et leurs condoléances, ce qui a été vivement apprécié.

Au lendemain de cet incident, s'efforçant de rétablir l'ordre et de manifester sa détermination à lutter contre les activités criminelles, EULEX a mis en place des points de contrôle des véhicules dans un certain nombre de zones ciblées dans le nord du Kosovo, où les unités de police constituées et les unités spéciales de la police, de concert avec les unités de police, ont effectué les vérifications. Les officiers de police recrutés sur le plan international ont installé des points de contrôle analogues à Mitrovica-Sud conjointement avec des patrouilles de la police du Kosovo du Commandement régional sud. La police du Kosovo et la police d'EULEX ont aussi mobilisé le public, faisant du porte à porte pour procéder à des interviews afin de contribuer au recueil d'informations sur cette affaire.

Généralités

La réunion du Conseil commun de coordination de l'état de droit qui s'est tenue le 24 septembre a entériné et approuvé la publication du premier rapport de suivi des faits nouveaux intervenus dans le développement des capacités des institutions locales entre novembre 2012 et août 2013. Un certain nombre de mesures prévues dans le Pacte visant à atteindre les objectifs communs relatifs à l'état de droit ont été approuvées en vue de faire porter les efforts dessus durant les prochains mois. Elles reflètent les résultats déjà obtenus depuis la signature de l'accord originel entre EULEX, les autorités du Kosovo et le Bureau de l'Union européenne au Kosovo, il y a près d'un an. De plus, un certain nombre de plans d'action ont été approuvés concernant le Département de médecine légale, la Chambre spéciale de la Cour suprême du Kosovo, les crimes de guerre, la protection des témoins, l'escorte des détenus à Mitrovica-Nord et le mécanisme de recours de l'Office des biens immeubles du Kosovo.

Crimes de guerre

EULEX a poursuivi ses activités relatives aux enquêtes, poursuites et décisions de justice concernant les crimes de guerre dans le cadre d'un certain nombre d'affaires en cours. Le 23 août, un juge de la mise en état d'EULEX siégeant au

Tribunal d'instance de Mitrovica a fait droit à la demande du Procureur tendant à prolonger de deux mois la détention provisoire de sept accusés du « Groupe de Drenica », dont le représentant du Kosovo en Albanie, Sylejman Selimi, et le maire de Skenderaj/Srbica, Sami Lushtaku.

Le 13 septembre, une formation collégiale composée de trois juges d'EULEX siégeant au Tribunal d'instance de Mitrovica a déclaré Sabit Geci, Rrustem Geci et Hetem Geci coupables de crimes de guerre contre la population civile pour le meurtre de Gani Berisha le 18 juin 1999 au centre médical de Skenderaj/Srbica. Ils ont chacun été condamnés à une peine d'emprisonnement de 12 ans.

Le 17 septembre, une formation collégiale composée d'un juge local et de deux juges d'EULEX a acquitté les accusés Fatmir Limaj (ancien Ministre des transports et actuellement député à l'Assemblée), Arben Krasniqi, Naser Krasniqi, Naser Shala, Nexhmi Krasniqi, Behlul Limaj, Shaban Shala, Sabit Shala, Besim Shurdhaj et Refki Mazreku de crimes de guerre et autres délits connexes dans l'affaire très médiatisée Kleçkë/Klečka. Les juges ont conclu que les preuves, principalement fondées sur l'agenda de feu le repentir Agim Zogaj, étaient incohérentes et contradictoires, et par conséquent non fiables. Dans l'attente du jugement écrit, le Procureur d'EULEX s'est réservé le droit de faire appel.

Le 25 septembre, EULEX a établi un acte d'accusation auprès du Tribunal d'instance de Pristina à l'encontre d'Ivan Radivojević. Le prévenu est accusé d'appartenir à un groupe qui aurait violé l'intégrité physique et la santé d'une quarantaine de civils albanais de sexe masculin à Fushë Kosovë/Kosovo Polje en 1999.

Le 27 septembre, un juge de la mise en état d'EULEX siégeant au Tribunal d'instance de Mitrovica a tenu une audience de placement en détention à la suite de l'arrestation, le 25 septembre, de deux personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes de guerre contre la population civile, en l'occurrence d'avoir violé deux Albanaises du Kosovo et de leur avoir infligé des mauvais traitements durant le conflit au Kosovo. Le juge a ordonné le placement en détention provisoire des deux suspects pour une durée d'un mois.

Criminalité organisée et corruption

Le 29 juillet, un juge de la mise en état d'EULEX a confirmé plusieurs des chefs d'accusation énoncés dans l'acte d'accusation établi à l'encontre de Fatmir Limaj et de deux de ses coaccusés dans l'affaire dite du Ministère des transports, des postes et télécommunications et a décidé de poursuivre l'affaire dans le cadre du procès principal.

Le 22 août, une formation collégiale composée d'un juge local et de deux juges d'EULEX a rendu un jugement dans une affaire d'introduction clandestine de migrants. Okay Altuntaş, de nationalité turque, a été condamné à sept ans d'emprisonnement, tandis que Bujar Fazliu du Kosovo a été reconnu coupable d'un chef d'accusation, l'introduction clandestine de migrants, et a été condamné à trois ans d'emprisonnement. Le troisième inculpé a été acquitté de tous les chefs d'accusation.

Le 11 septembre, cinq suspects, dont deux officiers de la police du Kosovo, ont été arrêtés à Ferizaj/Uroševac, des mandats d'arrêt ayant été délivrés par un procureur d'EULEX sur la base d'enquêtes conduites par l'Inspection de la police

du Kosovo et la police du Kosovo. Les suspects sont accusés d'abus d'autorité, d'avoir accepté des pots-de-vin, de trafic d'influence, d'avoir porté assistance à des auteurs d'une infraction après sa commission, d'actes causant un danger général et d'extorsion.

Le 16 septembre, une formation collégiale composée d'un procureur d'EULEX et d'un procureur local a établi un acte d'accusation auprès du Tribunal d'instance de Pristina à l'encontre d'Arben Veseli, accusé notamment de criminalité organisée. Il aurait été responsable de l'organisation d'un trafic de multiples cargaisons d'héroïne du Kosovo vers l'Allemagne durant l'année 2012 avec comme coauteurs d'autres trafiquants dans le cadre d'un groupe criminel international. L'enquête a été menée au Kosovo par une équipe d'enquête mixte d'EULEX et de la police du Kosovo, en coopération avec les autorités allemandes.

Le 27 septembre, une formation collégiale du Tribunal d'instance de Mitrovica, composée de trois juges d'EULEX, a prononcé le verdict à l'encontre de Blerim Gecaj et Hashim Ahmeti. Les deux prévenus ont été reconnus coupables d'introduction clandestine de migrants. Gecaj a été condamné à quatre ans d'emprisonnement et Ahmeti à deux ans et trois mois d'emprisonnement.

Le 7 octobre, un juge de la mise en état d'EULEX au Tribunal d'instance de Pristina a prolongé la détention provisoire de Naser Kelmendi jusqu'au 7 janvier 2014. Kelmendi avait été arrêté à l'origine par la police du Kosovo en mai 2013. Son arrestation a été confirmée par une ordonnance délivrée par un procureur d'EULEX. L'inculpé fait l'objet d'une enquête car il est soupçonné de criminalité organisée, de meurtre et de trafic de stupéfiants.

Le 9 octobre, la police du Kosovo, mettant à exécution une décision d'un procureur d'EULEX, a arrêté trois résidents du Kosovo lors d'une opération menée à Pristina. Ceux-ci sont soupçonnés d'avoir pris part à des vols à main armée au Bahreïn en septembre 2013 au cours desquels des bijoux d'une valeur de plus de 1,1 million d'euros ont été volés. Les suspects ont été arrêtés pour coercition aggravée, coups et blessures avec circonstances aggravantes, causant un préjudice corporel grave et participation directe à un groupe organisé qui a commis un vol aggravé. Quatre perquisitions domiciliaires ont été effectuées simultanément. Le 10 octobre, un juge d'EULEX a ordonné le placement en détention provisoire de trois suspects pour un mois.

Autres affaires

Le 16 juillet, un repentir dans une affaire de meurtre et de crimes de guerre dans laquelle sont impliqués d'anciens membres de l'Armée de libération du Kosovo, Nazim Bllaca, a été condamné à quatre ans et demi d'emprisonnement pour homicide qualifié. Dans une autre affaire, le 30 juillet, le Tribunal d'instance de Mitrovica a condamné Ramzi Hasanaj à huit ans et trois mois d'emprisonnement pour meurtre.

Le 4 septembre, une formation collégiale composée d'un procureur d'EULEX et d'un procureur du Kosovo a établi un acte d'accusation à l'encontre de trois résidents du Kosovo pour leur implication dans une attaque contre une manifestation organisée à l'occasion du lancement du magazine *Kosovo 2.0* le 14 décembre 2012, dans la salle rouge du centre de la jeunesse et des sports de Pristina. Les prévenus sont accusés d'avoir violé l'égalité de condition des résidents du Kosovo,

empêchant ou entravant la tenue d'une réunion publique, faisant quelques blessés légers et endommageant des biens meubles.

Le 17 septembre, un juge d'EULEX présidant au Tribunal d'instance de Mitrovica a jugé un prévenu coupable d'achat, de détention, de distribution et de vente non autorisés de stupéfiants et de substances psychotropes dangereux. Le prévenu a plaidé coupable durant l'audience initiale et a été condamné à un an et trois mois d'emprisonnement.

Le 27 septembre, un juge d'EULEX au Tribunal d'instance de Mitrovica a fait droit à la demande d'un procureur d'EULEX tendant à prolonger la détention provisoire de Žarko Veselinović pour une durée d'un mois. Veselinović est soupçonné de détention non autorisée d'arme. De nouvelles preuves ont été présentées concernant l'accusation de tentative de meurtre de deux officiers de police. Le juge a par conséquent considéré que le risque de fuite demeurait à un niveau justifiant une mesure de détention provisoire.

Le 30 septembre, un juge d'EULEX au Tribunal d'instance de Mitrovica a prolongé la détention provisoire d'Ali Hasani jusqu'au 3 décembre. Le prévenu est accusé d'homicide qualifié et de détention, contrôle, possession ou usage d'armes.

Équipe spéciale d'enquête

Durant la période considérée, l'Équipe spéciale d'enquête a poursuivi ses enquêtes criminelles sur les allégations d'enlèvement, de détention, de mauvais traitements, de meurtres, ainsi que de collecte et de trafic d'organes au Kosovo. Ces allégations figurent dans le rapport du Rapporteur spécial du Conseil de l'Europe, Dick Marty, paru en janvier 2011, intitulé « Traitement inhumain de personnes et trafic illicite d'organes humains au Kosovo ».

Sa collaboration avec les parties lésées, les groupes de victimes et autres personnes afin de recueillir des informations utiles à l'enquête s'est poursuivie au même rythme. Sa coopération avec les autorités judiciaires et les services de police de la région et au-delà reste forte et a permis d'enregistrer des progrès notables dans les enquêtes et activités opérationnelles.

Le Procureur principal de l'Équipe spéciale, Clint Williamson, a poursuivi la concertation avec les gouvernements de la région et les États membres de l'Union européenne afin que l'Équipe spéciale continue de recevoir l'appui et la coopération nécessaires pour procéder à ses investigations. Le 10 septembre, il s'est rendu en Bosnie-Herzégovine et y a rencontré le Ministre de la justice Čolak. Les discussions ont porté sur ce que la Bosnie-Herzégovine pouvait faire pour soutenir les travaux de l'Équipe spéciale et le Ministre l'a assuré de sa coopération. Williamson, conformément à la stratégie de l'Équipe spéciale consistant à recueillir des informations auprès de sources institutionnelles, a tenu une réunion avec l'OSCE le 11 septembre, durant laquelle il a discuté avec de hauts responsables de l'organisation des formes que pourrait prendre leur soutien aux investigations. Les 12 et 13 septembre, Williamson a tenu des discussions à Rome avec les autorités italiennes sur une vaste série de questions liées aux activités de l'Équipe spéciale. Les autorités italiennes ont réitéré leur plein appui à l'Équipe spéciale. Williamson s'est rendu aussi en Slovaquie le 30 septembre, où il a rencontré le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères Lajčák. Williamson a remercié le

Ministre pour le solide appui de la Slovaquie à l'Équipe spéciale et le Ministre a réaffirmé sa volonté d'aider celle-ci par tous les moyens.

Droits de propriété

Dans le domaine de la justice civile, les commissaires d'EULEX qui siègent à la Commission des litiges relatifs aux biens immeubles du Kosovo ont poursuivi leurs travaux. Lors de la session qui s'est tenue durant la période considérée, 1 085 affaires, touchant principalement à des litiges interethniques portant sur des biens immeubles, ont été tranchées. Au total, 39 061 dossiers ont été réglés et 3 486 affaires restent en souffrance.

Du 16 juillet au 15 octobre, la section chargée des recours formés contre l'Office kosovar de la propriété immobilière a été saisie de 90 nouveaux recours et a statué sur 17 dossiers.

Durant la période considérée, la Chambre spéciale de la Cour suprême a rendu 230 décisions dans des affaires jugées en première instance. Elle a également tranché 74 recours collectifs de travailleurs et a statué sur 29 recours en appel¹.

Législation et autres questions juridiques

Le 17 septembre, le Président du Kosovo a décrété la loi d'amnistie, qui a été publiée au Journal officiel le 19 septembre. Elle est entrée en vigueur 15 jours après sa publication. Cette loi est considérée comme essentielle pour l'application de l'Accord du 19 avril.

S'agissant des procédures d'assistance juridique mutuelle, les deux parties (Belgrade et Pristina) continuent d'adresser des requêtes par l'intermédiaire d'EULEX. Depuis l'entrée en vigueur des procédures le 20 mars, 1 107 requêtes ont été adressées du Kosovo à la Serbie (ce nombre élevé s'explique par les affaires traitées par la Chambre spéciale), tandis que 4 requêtes ont été reçues de Serbie; Pristina a donné suite à 1 requête.

Autres grandes questions

Le 16 juillet, EULEX et le Ministère des affaires intérieures ont signé un accord de partage de renseignements, qui vise à faciliter l'échange d'information entre la police du Kosovo et la police d'EULEX aux fins de la prévention, de la détection et de la réduction de la criminalité au Kosovo. L'accord concerne en particulier la criminalité organisée, la traite des êtres humains, le trafic d'armes et de stupéfiants, la criminalité financière, la corruption de haut niveau et les troubles civils.

Le nord

Le 18 septembre, EULEX a conduit une perquisition domiciliaire dans le cadre d'une affaire de trafic de drogue, durant laquelle un suspect a été arrêté et détenu pendant 24 heures.

Des mesures de sécurité renforcées pour le personnel ont été appliquées dans le nord du Kosovo, mais EULEX a continué de fournir des services de suivi,

¹ Des données ne sont disponibles que jusqu'à août 2013.

d'encadrement et de conseil à la police du Kosovo dans le nord sans interruption durant l'ensemble de la période considérée, sauf au commissariat de police de Zubin Potok pendant une brève période pour protester contre les actes de la police du Kosovo à cet endroit.

Le 27 septembre, EULEX, de concert avec la police du Kosovo, a annoncé qu'une récompense de 27 500 euros au maximum serait versée pour la fourniture de renseignements conduisant à l'arrestation de l'auteur ou des auteurs du meurtre du membre du personnel d'EULEX, Audrius Šenavičius.

Poursuite du dialogue

L'application de l'accord de dialogue conclu entre Belgrade et Pristina sur les registres d'état civil a bien progressé. En septembre, EULEX a certifié 896 registres d'état civil au cours de quatre sessions de certification. Au total, 8 267 registres d'état civil ont été certifiés et 7 808 ont été remis aux autorités kosovares, soit environ les deux tiers du nombre total estimatif des registres en Serbie. EULEX a souligné la nécessité d'élaborer une stratégie pour faire en sorte que les registres d'état civil soient intégrés dans les procédures d'enregistrement des actes d'état civil et que les éventuelles divergences puissent être relevées.

EULEX a effectué des contrôles inopinés pour vérifier que les bureaux du Ministère serbe des affaires intérieures et les tribunaux dans le nord demeuraient fermés. EULEX a également déployé trois conseillers pour les questions de police supplémentaires à Mitrovica-Nord, qui compléteront les services de suivi, d'encadrement et de conseil dispensés à l'Équipe du commandement régional dans le nord de la police du Kosovo nouvellement créée, en particulier au Directeur régional par intérim de la police, Djurić. La décision d'envoyer du personnel supplémentaire reflète la reconnaissance des problèmes particuliers liés au maintien de l'ordre dans le nord.

Comme les autres années, août a été le mois où les passages ont été les plus nombreux aux points de passage du Kosovo. Le système de points de passage communs avec la Serbie – et les réunions périodiques entre officiers kosovars et serbes facilitées par EULEX – ont conduit à une réduction des temps d'attente aux points de passages temporaires communs allant jusqu'à 10 heures par rapport à l'année précédente. Sur la recommandation d'EULEX et conformément au plan d'action de gestion intégrée des frontières, les deux parties ont assoupli les contrôles et ouvert toutes les voies existantes aux points de passage. De plus, EULEX a surveillé les vérifications durant les contrôles assouplis pour veiller au respect des normes minimales. Dans certains cas, EULEX a fourni des conseils à ses homologues sur les moyens d'améliorer les contrôles aux heures de pointe.

Dans le contexte de l'accord sur la gestion intégrée des points de passage, des réunions du groupe d'application de l'accord et du groupe de travail des douanes se sont tenues à Bruxelles, respectivement du 4 au 6 septembre et du 23 au 25 septembre. EULEX continue à fournir des services de suivi, d'encadrement et de conseil à l'appui de l'application de l'accord.

Approuvé par Bernd Borchardt
Chef de mission

Annexe II

**Composition et effectif de la composante police
de la Mission d'administration intérimaire
des Nations Unies au Kosovo (au 15 octobre 2013)**

<i>pays</i>	<i>Effectif</i>
Allemagne	1
Croatie	1
Fédération de Russie	1
Hongrie	1
Italie	1
Pakistan	1
Turquie	1
Ukraine	1
Total	8

**Composition et effectif de la composante militaire
de la Mission d'administration intérimaire
des Nations Unies au Kosovo (au 15 octobre 2013)**

<i>pays</i>	<i>Effectif</i>
Norvège	1
Pologne	1
République de Moldova	1
République tchèque	1
Roumanie	1
Turquie	1
Ukraine	2
Total	8